

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 13 MAI 2026 à 18 h 30 –
Mairie – salle des commissions**

N° DCA2026-05-13/06

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;

Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Marc PATUREL ;
Patrick BIDAUD, Alain COSTA, Cyril KERGADALLAN, Jacqueline ODOIX, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ,
Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Virginie VAILLIER (procuration à C. KERGADALLAN) ;

Excusés : Claire-Zoé BALAS, Claire POULIN

Membres votants : 15

**Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE LES ROCAILLES DU VERGER**

Conformément à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et du décret N°2005-1367 du 02 novembre 2005, un Conseil de la Vie Sociale (CVS) a été créé au sein de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger lors de son ouverture en 2013.

La délibération du conseil d'administration du CCAS l'instituant en tant qu'instance gestionnaire a fixé le nombre et la répartition des membres le composant comme suit :

- 3 représentants des résidents et 3 suppléants ;
- 2 représentants des familles et 2 suppléants ;
- 1 représentant du personnel et son suppléant ;
- 2 membres de l'organisme gestionnaire ;
- avec voix consultative, le directeur de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale a pour vocation de donner un avis consultatif et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, etc ...

Suite au renouvellement du conseil d'administration du CCAS du fait des dernières élections municipales, il est proposé de nommer **deux nouveaux représentants** de l'organisme gestionnaire.

Sont candidats : Saïda HADDOUR - Claire-Zoé BALAS - Suzy FAVRE-ROCHEX - Virginie VAILLIER.

Afin de désigner les 2 représentants, un vote à bulletin à bulletin secret est tenu.

Après dépouillement, des bulletins de vote sont comptabilisés 14 suffrages exprimés pour Saïda HADDOUR, 11 pour Claire-Zoé BALAS, 3 pour Virginie VAILLIER et 2 pour Suzy FAVRE-ROCHEX, ainsi **le Conseil d'administration** :

- **DESIGNE** Saïda **HADDOUR** et Claire-Zoé **BALAS** pour représenter le CCAS, en tant qu'organisme gestionnaire, au Conseil de la Vie Sociale de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le 29.05.2026

Publié le 29.05.2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 13 mai 2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON

